

## Patrimoine

### Le projet de démolition de la maison Dennecker fait débat à Storckensohn

Par Isabelle Bollène

Malgré la proposition de François Tacquard et de son association du moulin de Storckensohn de la racheter, la maison Dennecker, une ancienne maison-ferme rurale du XIX<sup>e</sup> siècle, semble promise à la démolition. Elle est en effet visée par un arrêté de péril.



*Le bâtiment fait l'objet d'un arrêté de péril. Photo François Froely*

Faut-il démolir la maison Dennecker de Storckensohn, aussi connue comme maison Haller ? Selon la personne que vous interrogez, la réponse sera radicalement différente. C'est clairement oui pour Jacques Karcher, le maire du village, pour qui cette ancienne ferme rurale du XIX<sup>e</sup> siècle est une ruine qui menace de s'écrouler à tout moment et menace la sécurité publique. En février dernier, il a signé un permis de démolir déposé par le propriétaire, permis qui sera bloqué par le tribunal : la maison est située en zone UAP du Plan local d'urbanisme intercommunal, c'est-à-dire en zone urbaine ancienne à vocation patrimoniale. Ce qui signifie qu'il est interdit de la démolir et qu'une nouvelle construction devrait se faire à l'identique. Le maire a trouvé la parade en signant en décembre dernier un arrêté de péril privé, c'est-à-dire que c'est au propriétaire de faire le nécessaire pour rénover ou démolir la maison. Cette dernière, laissée à l'abandon pendant des décennies après une succession et un problème d'indivision, aurait besoin de lourds travaux.

#### **Une offre d'achat à 15 000 €**

Pour François Tacquard, en revanche, président de l'association du moulin de Storckensohn et ancien adjoint au maire, la maison Dennecker, l'une des plus anciennes du village, est un élément patrimonial qui doit être sauvé pour garder l'harmonie architecturale du quartier. « Elle vient de faire la couverture du bulletin de l'Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne », note-t-il. L'association du moulin vient de faire une offre d'achat de la maison au prix de 15 000 €. Le propriétaire, M. Stadelmann, en demande 30 000, mais les travaux se chiffrent à au moins 100 000 €, voire 200 000 €, selon la nature de la rénovation.

François Tacquard souhaite que l'association l'achète pour en faire un site touristique ou un lieu de démonstration des méthodes de rénovation patrimoniale des maisons anciennes. Il conteste le péril imminent de voir la maison Dennecker s'écrouler, sur la foi du rapport d'un expert. Au maire de Storckensohn qui doute que l'association ait les moyens financiers de restaurer la maison, il rétorque : « Le patrimoine, c'est mon métier. J'ai sauvé Wesserling, je peux sauver une maison de Storckensohn. Je sais comment trouver l'argent, entre subventions et mécénat. J'ai déjà de quoi acheter la maison et faire les travaux de sécurisation, le reste viendra après. »

## **Créer un jardin à la place**

Il y a quelques jours, les engins de démolition sont arrivés sur place. Alerté par la voisine, qui redoute l'impact de la démolition sur sa propre maison, quasiment mitoyenne, François Tacquard a réussi à faire bloquer les travaux. « Je ne comprends pas la position du propriétaire, s'étonne-t-il. Je lui propose 15 000 € et il n'aura plus à s'occuper de rien, alors que la démolition de la maison sera à sa charge financière, sans préjuger d'éventuels dommages à la maison mitoyenne. »

Mais que pense, justement, le principal intéressé, Gilles Stadelmann, de cette offre ? « Personne ne nous demande ce que nous voulons et quel est notre projet de vie, s'insurge-t-il. Quand nous avons acheté en 2022 le terrain, qui appartenait jadis à la grand-mère de mon épouse, la maison était déjà en très mauvais état. Il n'était économiquement pas rentable de la rénover. Notre idée était de la démolir pour créer un jardin à la place. »

### **Gilles Stadelmann : « Aucun intérêt patrimonial »**

Comme Jacques Karcher, Gilles Stadelmann doute de la capacité financière de l'association à retaper la maison dans des délais raisonnables : « Je n'ai pas envie d'avoir un chantier sous les yeux pendant vingt ans. Si encore c'était une maison alsacienne à colombages, j'aurais proposé à l'Écomusée de la récupérer, mais elle n'a aucun intérêt patrimonial. »

Jacques Karcher abonde dans son sens : « Il n'y a plus rien à l'intérieur et elle a été entièrement refaite, les murs ne sont plus d'origine. Elle ressemble à une ancienne maison mais ce n'en est plus une, juste un décor. » Il se veut rassurant pour la voisine : « La maison ne sera pas détruite mais déconstruite, une procédure plus longue mais qui ne fait courir aucun risque au bâtiment voisin. »

« Si elle devait s'écrouler, conclut-il, ma responsabilité et celle du propriétaire seraient engagées. Je préfère préserver mes concitoyens qu'une vieille maison » Face à la double position de la mairie et du propriétaire, les jours de la maison Dennecker semblent donc comptés.